

nous occuper pour le compte de nos concitoyens.

La loi est extraordinaire. Elle est différente de toute autre mesure qui figure dans nos statuts parce qu'elle accorde des pouvoirs à un seul particulier. Cette mesure lui accorde des pouvoirs étendus et extraordinaires dont il n'a pas abusé, Dieu merci, pendant que la loi a été en vigueur.

Cet après-midi, l'honorable député de Rosetown-Biggan (M. Coldwell) disait que les membres du parti conservateur qui avaient participé à la discussion avaient uniquement pour souci de sauvegarder les intérêts de l'industrie. Je me permets de lui signaler qu'au cours des nombreux discours que j'ai écoutés, il a été déclaré catégoriquement que ce bill menace non seulement l'industrie mais aussi le citoyen. Je me permets de citer l'alinéa d) de l'article 31 de la loi sur la production de défense, consignée au chapitre 62 des Statuts révisés du Canada, 1952:

d) requérir quiconque fournit un service essentiel, de le procurer aux personnes que le ministre peut déterminer, et dans la mesure et aux conditions que celui-ci prescrit.

Il est certain que la loi atteint les particuliers. Elle atteint les ouvriers et tous les autres Canadiens. Nous avons fondé notre argumentation non pas sur la protection de l'industrie, mais bien sur la protection des particuliers, des ouvriers et de tous ceux qui sont assujétis aux dispositions de la loi. Cette mesure a été en vigueur pour des périodes limitées. Grâce à cette disposition, le Parlement a eu l'occasion de la réviser et, lorsque la loi expirait ou était près d'expirer, les simples députés ont pu discuter la nécessité d'en proroger l'existence.

A mon avis, monsieur l'Orateur, cette loi n'a pas de place dans les statuts d'un pays à gouvernement démocratique. Le seul temps où il convient de consigner une loi de ce genre dans les statuts, c'est lorsqu'il y a extrême urgence de produire du matériel de défense. Je n'ai pas l'intention de faire de personnalités, mais j'en appelle au ministre de la Production de défense (M. Howe) et à son esprit de logique et d'équité. Si j'évoque ces qualités du ministre de la Production de défense, monsieur l'Orateur, c'est parce que, dans la plupart des milieux, au Canada, on lui reconnaît ces qualités. J'espère que sa logique et son esprit d'équité, de justice, n'ont pas fait place à de l'entêtement, à une inflexible obstination.

Depuis le début du présent débat, j'ai eu l'occasion de parler de ce bill à maints concitoyens et de sonder l'opinion à ce propos. La plupart m'ont dit franchement et très nettement qu'il y aurait lieu de maintenir en vigueur le précédent établi par cette

loi, c'est-à-dire la limite de temps de trois ans, prévue dans cette loi. On pourrait peut-être reculer la date d'expiration si on estime en ce moment, pour des raisons logiques, qu'il est nécessaire de maintenir la loi en vigueur plus longtemps. Mais tous m'ont déclaré bien nettement que la loi ne devrait pas être prorogée pour une période indéfinie, comme le propose le bill modificateur.

Je ne m'explique pas pourquoi on trouve nécessaire de maintenir la mesure en vigueur pendant une période indéfinie, étant donné qu'elle a déjà été en vigueur à des moments où la situation mondiale était beaucoup plus menaçante qu'aujourd'hui. Personne ici ni ailleurs n'a prétendu que cette loi n'était pas nécessaire et personne n'a dit que le ministre avait déjà abusé des pouvoirs que confère la loi.

Comme l'atteste la page 5639 des *Débats* du 28 juin dernier, le ministre a déclaré:

Je réponds que nous venons de nous lancer dans un programme dont l'ampleur me fait frémir, la réalisation d'un avion et d'un moteur supersoniques. A mon avis, nous aurons certainement besoin de ces armes dès qu'elles seront produites afin de parer à la menace qui, selon certains députés de l'opposition, n'existe pas.

Un peu plus loin, il a ajouté:

Cependant, nous entreprenons ce programme et nous y avons déjà consacré 30 millions de dollars. Quand il sera réalisé, il nous aura coûté près de 100 millions. C'est un programme que nul autre pays n'a encore réussi à réaliser.

Ce jour-là, le ministre a aussi déclaré que le Gouvernement s'était lancé dans la fabrication de projectiles téléguidés, domaine qu'aucun pays encore n'a exploité. Il a aussi ajouté que ce programme exigerait, pour sa mise au point de fortes sommes de deniers des contribuables. En ce cas, le ministre sait assez bien que ce programme ne durera pas indéfiniment, et devrait être réalisé dans une certaine période. Pourquoi alors ne pourrait-on pas insérer dans le bill une date-limite qui coïnciderait avec la mise au point de ces armes?

Par le passé, l'opposition n'a jamais refusé au ministre les pouvoirs dont il avait besoin en vertu de cette loi lorsqu'une date-limite était établie. Elle ne le refusera pas non plus à l'avenir. Tous les membres de la Chambre savent qu'il faut mettre au point des armes pour nous protéger et que l'industrie doit être organisée de manière à fabriquer les armes nécessaires, que le Gouvernement a inscrites à son programme, à des fins de défense.

A mon avis, ce bill, qui propose de modifier la loi de manière à la garder en vigueur à perpétuité, n'a ni rime ni bon sens. Comme l'ont signalé les honorables députés qui ont